

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-001 CONVENTION ENTRE LE BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET COMMUNAL POUR L'ANNEE 2019

Le Maire donne la parole à Guy Bianchi.

Ce dernier rappelle au Conseil Municipal que les frais répartis sur le budget M49 (eau et assainissement) pour le budget prévisionnel 2019 se décomposent comme suit selon les décisions prises lors de la mise en place du budget eau et assainissement en 1997 :

- Pour un adjoint technique communal titulaire et à temps complet, 35 % de son salaire de l'année 2018, soit un montant de 13 855.78 €.
- Pour un adjoint technique communal titulaire et à temps complet, 30 % de son salaire de l'année 2018, soit un montant de 10 004.48 €.
- Pour un adjoint technique communal titulaire et à temps complet, 30 % de son salaire de l'année 2018, soit un montant de 10 866.00 €.
- Pour un adjoint administratif communal titulaire et à temps complet, 30 % de son salaire de l'année 2018, soit un montant de 10 120.01 €.
- Pour la participation à l'achat de vêtements de travail, 35 % du montant des dépenses de 2018, soit 432.14 €.
- Pour la participation à l'achat des fournitures administratives, 30 % du montant des dépenses de 2018, soit 998.45 €.
- Pour la participation aux frais de carburant des véhicules communaux et matériels, 30 % du montant des dépenses de 2018, soit 1 549.52 €
- Pour la participation à l'entretien et réparations diverses, 30 % du montant des dépenses de 2018, soit 7 705.95 €.
- Pour la participation aux assurances de la commune, 35 % du montant des dépenses de 2018, soit 4 002.96 €.
- Pour la participation aux frais d'affranchissement, 35 % du montant des dépenses de 2018, soit 850.78 €
- Pour la participation aux frais de télécommunication, 35 % du montant des dépenses de 2018, soit 4 607.00 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte les propositions ci-dessus présentées par le Maire.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-002 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET M14 – ANNEE 2018

Le Maire donne la parole à Mme Joëlle Marchal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur Municipal pour l'année 2018,
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Article 1 :

D'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2018.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le receveur municipal est chargé de l'exécution de la présente délibération

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte de gestion, budget M14, du receveur municipal pour l'exercice 2018.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	10

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-003 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET M14 – ANNEE 2018

Le Maire donne la parole à Mme Joëlle Marchal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2018 approuvant le budget primitif,
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'excédent de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

IL CONVIENT :

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	899 230.74 €	635 263.04 €
RECETTES	972 455.79 €	861 774.65 €
RESULTAT	73 225.05 €	226 511.61 €

	Résultat de clôture 2017 cumulé	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	537 019.23 €	537 019.23 €	73 225.05 €	610 244.28 €
Fonctionnement	589 233.72 €	339 233.72 €	226 511.61 €	565 745.33 €
Total	1 126 252.95 €	876 252.95 €	299 736.66 €	1 175 989.61 €

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le receveur municipal est chargé de l'exécution de la présente délibération

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte administratif M14 2018 ci-dessus (le Maire ne prend pas part au vote).

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-004 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET M14

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **226 511,61 €**

Résultat de fonctionnement 2018 :	
A <u>Résultat de l'exercice</u> (excédent)	226 511.61 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	339 233.72 €
C <u>Résultats à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser)	565 745.33 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	610 244.28 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	- 573 493.09 €
AFFECTATION = C	565 745.33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	300 000.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	265 745.33 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter comme ci-dessus, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-005 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M14 – ANNEE 2019

Le Maire donne la parole à Mme Joëlle Marchal.

Cette dernière expose au Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Il expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif et ses orientations budgétaires.

Il précise en outre que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 082 812.40 €	1 082 812.40 €
Investissement	2 152 577.65 €	2 152 577.65 €
Total	3 235 390.05 €	3 235 390.05 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte / le budget primitif communal 2019 tel que présenté ci-dessus, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Vote contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-006 LES 3 TAXES

Le Maire rappelle que les budgets de la commune étant bien équilibrés, les taux applicables en 2019 peuvent rester les mêmes que ceux pratiqués en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 :

	Taux nationaux moyens 2018	Taux du 06 moyens 2017	Taux des EPCI 2018	Taux d'imposition Villars 2018	Taux d'imposition Villars 2019
Taxe Habitation (TH)	24,54	26,00	7,85200	12,10	12,10
Taxe Foncière Bâti (TFPB)	21,19	21,02	4,83100	3,39	3,39
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	49,67	29,26	14.43100	31,44	31,44

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte l'application des mêmes taux de taxes en 2019 tels que pratiqués en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 définis comme ci-dessus.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

**DEL. 2019-007 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET M49 EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2018**

Le Maire donne la parole à Mme Joëlle Marchal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur Municipal pour l'année 2018,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Article 1 :

D'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2018.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le receveur municipal est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte de gestion, budget M49, du receveur municipal pour l'exercice 2018.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	10

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-008 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET M49 – ANNEE 2018

Le Maire donne la parole à Mme Joëlle Marchal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2018 approuvant le budget primitif,
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'excédent de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

IL CONVIENT :

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	41 285.44 €	143 980.99 €
RECETTES	116 026.25 €	159 052.16 €
RESULTAT	+ 74 740.81 €	+ 15 071.17 €

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	+ 199 446.01 €	+ 199 446.01 €	+ 74 740.81 €	+ 274 186.82 €
Fonctionnement	+ 30 804.25 €	+ 30 804.25 €	+ 15 071.17 €	+ 15 071.17 €
Total	+ 230 250.26 €	+ 230 250.26 €	+ 89 811.98 €	+ 289 257.99 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le receveur municipal est chargé de l'exécution de la présente délibération

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif M49 année 2018 ci-dessus, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (le Maire ne prend pas part au vote).

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-009 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET M49

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir entendu le compte administratif M49 de l'exercice 2018, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement M49 de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de **15 071.17 €**

Résultat de fonctionnement 2018 :	
A <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 15 071.17 €
B <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	
D002 du compte administratif si déficit	
R002 du compte administratif si excédent	+ 0.00 €
C <u>Résultats à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 15 071.17 €
D <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	274 186.82 €
R 001 (excédent de financement)	
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	20 012.00 €
Excédent de financement	
AFFECTATION C	+ 15 071.17 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	+ 15 071.17 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme ci-dessus, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-010 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – ANNEE 2019

Le Maire donne la parole à Mme Danièle Dao-Léna.

Cette dernière expose au Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Il expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif et ses orientations budgétaires.

Il précise en outre que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M49

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	173 191.17 €	173 191.17 €
Investissement	513 203.82 €	513 203.82 €
TOTAL	686 394.99 €	686 394.99 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le budget primitif de l'eau et de l'assainissement M49 2019 tel que présente ci-dessus par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-011 SUBVENTION AU CCAS DE VILLARS SUR VAR

Le Maire donne la parole à Madame Véronique Luche.

Cette dernière rappelle que la municipalité, comme chaque année, prévoit une subvention à verser au centre communal d'actions sociales afin que ce dernier puisse organiser ses activités annuelles.

Il est proposé de renouveler ce versement et de délibérer pour un montant de 3000 € en faveur du CCAS pour l'année 2019.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte d'accorder une subvention de 3000 € au CCAS de Villars sur Var pour l'année 2019.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-012 SUBVENTION A L'ECOMUSEE DU PAYS DE LA ROUDOULE

Le Maire donne la parole à Madame Dao-Lena.

Dans le cadre de son développement, l'Ecomusée du Pays de la Roudoule envisage de se constituer en Centre de ressources documentaires patrimoniales pour le Haut Pays.

Il répond à la demande de nombreux enseignants, étudiants et chercheurs qui les sollicitent régulièrement.

Ce projet nécessite des moyens pour remédier à la vétusté de leurs locaux.

Au titre de notre contribution 2019, il convient donc d'allouer la somme de 150 € à ladite association.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'allouer la somme de 150 € à l'Ecomusée du Pays de la Roudoule.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-013 SUBVENTION AU COLLEGE LUDOVIC BREA – SAINT MARTIN DU VAR

Le Maire donne la parole à Mme Véronique Luche.

Cette année, le collège de Saint Martin du Var, où 3 enfants de Villars sur Var sont scolarisés, sollicite la municipalité afin de contribuer au foyer coopératif du collège.

Au titre de notre contribution 2019, il convient donc d'allouer la somme de 75 € audit collège.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte d'allouer la somme de 75 € au foyer coopératif du collège de Saint Martin du Var.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-014 SUBVENTION AU COLLEGE DE CARROS

Le Maire donne la parole à Véronique Luche.

Le collège de Carros nous a sollicités pour une participation financière dans le cadre de projets de voyages (San Giustino/Naples/Rome/Espagne/Angleterre) que le collège de Carros organise pour ses élèves ainsi que les noms de ceux qui y participent.

Un élève fait partie de notre commune.

Pour information, la ville de Carros attribue 25 euros par enfant. Il conviendrait d'allouer la somme de 25 € audit collège.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte d'allouer la somme de 25 € au collège de Carros.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-015 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU RAIL AZUREEN

Le Maire donne la parole à M. Guy Bianchi

L'association des amis du rail azuréen sollicite la municipalité pour le renouvellement d'une subvention de fonctionnement.

Au titre de notre contribution 2019, il convient donc d'allouer la somme de 80 € à ladite association.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte d'allouer la somme de 80 € à l'association des amis du rail azuréen.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-016 ADHESION A MONTAGN'HABITS

Le Maire donne la parole à Mme DAO-LENA Danièle.

Celle-ci indique que la commune adhère depuis de nombreuses années à l'association Montagn'Habits qui met à la disposition des administrés, des conteneurs de récupération de vêtements, ce qui permet l'emploi de personnes démunies.

La commune adhère donc à nouveau à ladite association.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'adhérer à l'association Montagn'Habits pour l'année 2019 et donc verser la somme de 15€ ainsi que 15€ pour l'année 2018

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-017 CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES MARITIMES

Le Maire donne la parole à Madame Peniello.

La commune de Villars sur Var est membre du syndicat mixte « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes » crée par arrêté préfectoral du 22 mars 1990 qui gère depuis bientôt trente ans une école de musique itinérante et décentralisée au bénéfice des communes et des populations des haut et moyen pays.

Les membres actuels du syndicat mixte sont le Département des Alpes-Maritimes disposant de 23 voix au Conseil Syndical et, disposant de 1 voix chacune, les vingt-trois communes suivantes : *Andon, Breil sur Roya, Carros, Clans, Coursegoules, Gilette, Guillaumes, Isola, Lantosque, Peone, Puget-Théniers, Roquebillière, Roquestéron, St Cézaire sur Siagne, St Etienne de Tinée, St Martin Vésubie, St Sauveur sur Tinée, St Vallier de Thiey, Sospel, Tende, Tourrette-Levens, Valdeblore, Villars-sur-Var.*

Afin de pérenniser cette structure et lui donner un nouvel élan, il conviendrait d'en modifier les statuts.

Ce qui a été fait deux fois par le passé : une fois pour accueillir la commune de Tourrette-Levens (arrêté préfectoral du 05/04/2013) et une autre fois pour adopter la nouvelle dénomination de « Conservatoire » et acter la nouvelle adresse du Siège au 66 bd du Mercantour, 06200 Nice (arrêté préfectoral du 08/07/2014).

Le syndicat mixte propose donc aujourd'hui à ses membres d'adopter une nouvelle version des statuts. Chaque commune doit délibérer pour accepter ou non cette modification, ainsi que le Département.

La révision des statuts permettra notamment de faciliter la tenue des réunions du Conseil Syndical (et l'obtention du quorum) en regroupant les membres par zones géographiques (en diminuant le nombre de votants). En effet, aujourd'hui, nous n'obtenons jamais le quorum à nos réunions car il faut convoquer à chaque fois 46 personnes. Dans les nouveaux statuts, le Conseil Syndical ne se composera que de 13 membres car les Communes d'une même zone géographique seront représentées par un même délégué.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention la révision des statuts du syndicat mixte « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes » telle que proposée dans sa délibération 201811-4 du 06/11/2018.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-018 MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Le Maire donne la parole à Madame Marchal.

Depuis de nombreuses années, la municipalité a un contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour le maintien de salaire des personnels municipaux.

La MNT a soumis un avenant au contrat. Effectivement, le taux de cotisation est fixé à 2.75 % depuis le 1^{er} janvier 2019, réparti comme suit : 2.00 € pour la part salariale, 0.75 € pour la part patronale.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire a signé cet avenant.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention que le Maire signe l'avenant au contrat MNT qui fixe le taux de cotisation à 2.75 %.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-019 ACQUISITION FONCIERE

Le Maire donne la parole à M. Bianchi.

Celui-ci rappelle qu'au Conseil Municipal du 14 décembre 2018, les élus s'étaient prononcés de la manière suivante : « Le Maire est chargé de toutes les demandes administratives et financières avec les adjoints » concernant la parcelle n° F 1767.

Il s'agissait d'acquérir un terrain permettant l'édification d'une nouvelle salle polyvalente d'animation et de sports de salle, dans la mesure où l'actuelle salle du Poilu n'est plus en capacité de répondre à l'évolution de la vie de notre village.

Le Maire indique que sur cette parcelle sera créée deux parcelles nouvelles.

1° Une concernant l'association Isatis : 1 000 m²

2° Une concernant la municipalité : 1 875 m².

La municipalité a accepté que l'Association Isatis se charge de contacter un géomètre, un notaire et un architecte, afin d'accélérer les procédures. Pour la partie qui la concerne, la municipalité se charge des demandes de subventions aux différents financeurs.

La surface retenue pour l'implantation future de la salle polyvalente : 1875 m²

Le prix d'acquisition s'élèverait donc à : 251 100 €

Plan de financement communal :

Montant de l'acquisition : 251 100€

Subvention Région Sud (Frat) :79 000,00 €

Subvention Département 06 :92 907,00 €

Fondation Crédit agricole :10 000,00 €

Part communale :69 193,00 €

Le Maire indique que le budget communal d'investissement 2019 a intégré l'ensemble de ces montants et que la commune pourra donc acquérir cette parcelle dès qu'elle aura obtenu la notification des différents financeurs.

Il rappelle aussi, que cette dépense n'aura aucun impact sur les impôts locaux dont les taux demeurent inchangés cette année encore.

Où l'explication du Maire :

Suite à la précédente délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2018.

Suite à cette délibération qui sera transmise aux différents financeurs :

Celui-ci est chargé avec les adjoints de prendre toutes les mesures afin que ce projet d'acquisition puisse se conclure dans les meilleurs délais, le Conseil Municipal, accepte, par 11 voix pour, 0 voix contre 0 abstention les modalités d'acquisition de ce terrain.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-020 SUBVENTION A L'OUSTAL MIGNON

Le Maire donne la parole à Mme Danièle Dao-Lena.

Celle-ci rappelle qu'une pièce dans le local de l'Oustal Mignon est utilisée par le CCAS de Villars sur Var.

A ce titre, il convient d'attribuer une subvention forfaitaire de 100 € afin de participer aux frais dudit local.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'allouer la somme de 100 € à l'association Oustal mignon.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 05 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
12	9	11

*L'an deux mil dix-neuf,
et le 5 avril.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Anne-Marie Peniello représentée par Joëlle Marchal, Madame Liliane Pettenaro représentée par Véronique Luche et de Raynald Frouté non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle Marchal

DEL. 2019-021 SURELEVATION DU STADE – OP 746

Le Maire donne la parole à M. Bianchi.

Celui-ci évoque les travaux prévus pour le stade en termes de sécurité et de surélévation.

Nous souhaitons surélever le pourtour du stade situé dans le village de Villars sur Var, espace de jeu en plein air dédié aux enfants.

En effet, celui-ci est situé à proximité de terrains cultivés.

Régulièrement les ballons atterrissent dans des terrains cultivés.

Pour éviter ces désagréments nous avons décidé de procéder à la surélévation du stade par le remplacement de poteaux sur une hauteur de 8 m.

Plusieurs entreprises ont été contactées et un des projets a été retenu avec le plan de financement suivant :

Plan de financement communal :

Montant des travaux : 29 096.76 € TTC

Montant des travaux H.T. : 24 247.30 € H.T.

Subvention Région H.T. de 40%: 9 698,92 €

Subvention Préfecture (DETR) HT de 20% : 4 849,46 €

Part communale : 9 698,92 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte les propositions ci-dessus présentées par le Maire.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

